



**Le 22 décembre 2008, la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et l'UNSA ont obtenu :**

- Une prime de fusion de 500 euros net pour tous
- Le ticket restaurant au maximum du butoir fiscal : 8,65 €
- L'harmonisation des frais de déplacements, repas et hébergement
- La prise en charge de l'assurance véhicule pour raisons professionnelles

**Le 06 janvier 2009, nous avons obtenu :**

- **Des modalités d'intégration des CDD de droit public et de droit privé :**
  - Proposition d'un CDI pour ceux justifiant de 12 mois d'ancienneté dans les 36 derniers mois
- **Mobilité géographique :**
  - Pas de mobilité géographique forcée
  - Accompagnement financier : une prime de 2 000 € à 3 200 € bruts en fonction de l'éloignement.
- **Salaires :**
  - Avancement accéléré pour tous les agents de droit public de 24 mois.
  - Garantie de la prise en compte d'un rattrapage de l'inflation 2008 pour les salariés de droit privé et négociation pour 2009 dès le 13 janvier.
- **Activités sociales et culturelles :**
  - Alignement des subventions à 2,5% pour tous les personnels dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009

**Après cette seconde étape, nous continuerons à négocier des avancées dans le cadre d'un troisième accord de suivi de la fusion.**

- Le projet d'accord du 6 janvier prévoit une autre négociation rapidement. Nous avons d'ores et déjà revendiqué :
  - De pouvoir exercer un contrôle social sur les ratios de suivi des DE., 30 pour les DE dits en difficulté et 60 pour les autres.
  - De pouvoir débattre des progressions pour tous les salariés qui acquièrent les compétences du métier de « l'autre ».
  - D'obtenir des garanties sociales pour la mise en place des mobilités professionnelles choisies.

**Compte tenu de ces avancées,**

**Le préavis de grève du 8 janvier 2009 est suspendu.**